

Séance du 28 Mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit du mois de mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Randan, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Sandrine COUTURAT, Maire.

Convocation du 21 mars 2023.

Ordre du jour :

- * Aménagement de bourg – Territoire d'Énergie Puy-de-Dôme :
 - nouveau devis estimatif actualisé
 - convention complémentaire
- * Travaux appartements Gendarmerie – pose de VMC : demande de subvention au Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes
- * Cimetière de Randan : vente faux caveau
- * Projet d'installation d'une entreprise : demande de dérogation à la Commission Départementale de préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers
- * Logement de La Poste : montants du loyer et de la provision sur charges
- * Subventions communales 2023 :
 - nouvelle demande d'une association
 - montants alloués aux associations
- * Éclairage public : modification des horaires
- * Règlementation de la vitesse : 30 km/h sur la rue du Commerce (entre la rue Adélaïde d'Orléans et la rue de Riom)
- * Comptes rendus des commissions de la Communauté de Communes Plaine Limagne et des Commissions municipales
- * Questions diverses

Présents : Mme COUTURAT, Mme FARGEVIEILLE, M. VIALARD, Mme COMBETTE, M. MATHILLON, Mme CALIMÉ WATIEZ, M. GRELET, Mme PEREZ, Mme MATHÉ, M. GAYET, Mme BERGER,

Absents excusés : Mme MASSERET (procuration à Mme MATHÉ), M. REMONDIN (procuration à M. MATHILLON), Mme CHANEBOUX, M. GRINDEL,

Absents : M. BARRIER, M. FABRE, M. MARCHE,

Secrétaire de séance : M. VIALARD

Le procès-verbal de la séance du 28 février 2023 a été adopté à l'unanimité.

Séance du 28 Mars 2023

Madame le Maire sollicite l'avis des conseillers municipaux afin qu'un point soit ajouté à l'ordre du jour proposé. Il s'agit du projet de modification de signalisation au niveau de la rue du Commerce, suite aux travaux d'aménagement du bourg.

Les conseillers municipaux donnent leur accord et ce point supplémentaire sera examiné.

1- DCM 24_2023 – Aménagement de bourg – Territoire d'Énergie Puy-de-Dôme : nouveau devis estimatif

Présents : 11 Votants : 13 Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Commentaires : Néant

Délibération :

Vu la délibération N°41_2022 du 31 mai 2022 approuvant le devis estimatif de Territoire d'Énergie Puy-de-Dôme d'un montant de 14 428.22 € HT, pour les travaux d'éclairage public entre la rue de Riom et le Domaine Royal et autorisant Madame le Maire à signer la convention.

Vu la délibération 64_2022 du 29 septembre 2022 approuvant le devis estimatif d'un montant de 2 450 € HT pour l'installation d'un coffret « marchés » et d'un deuxième coffret pour l'éclairage du sapin de Noël, Place d'Agosta.

Madame le Maire fait part à l'assemblée du courrier de Territoire d'Énergie Puy-de-Dôme qui informe une hausse sans précédent du prix des matières premières, qui impacte le coût des travaux actuellement en cours. Elle présente le devis estimatif actualisé d'un montant de 2 400 € HT avec un fonds de concours égal à 50% de ce montant, soit 1 200 € HT à la charge de la Commune. Il convient donc d'établir une convention de financement complémentaire.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- donne son accord à cette proposition ;
- charge Madame le Maire à signer la convention de financement complémentaire.

2- DCM 25_2023 – Travaux appartements Gendarmerie – pose de VMC : demande de subvention au Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes

Présents : 11 Votants : 13 Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Commentaires : Néant

Délibération :

Monsieur Jean VIALLARD, Maire-adjoint informe l'assemblée qu'il convient de réaliser des travaux pour l'installation de VMC dans les appartements de la Gendarmerie qui se situent du côté Sud du bâtiment. Il présente le devis estimatif de l'entreprise SOLECLIM d'un montant de 6110.73 € HT, soit 7 332.88 € TTC.

Il fait part au Conseil Municipal que les travaux de VMC à la Gendarmerie peuvent faire l'objet d'une demande de subvention au Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- donne son accord ;
- charge Madame le Maire de solliciter la subvention auprès du Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes.

Séance du 28 Mars 2023

3- DCM 26_2023 – Cimetière de Randan : vente faux caveau

Présents : 11 Votants : 13 Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Commentaires : Néant

Délibération :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que, suite aux travaux de reprise de concessions réputées en état d'abandon la Commune a récupéré un faux caveau qui sera mis en vente. Elle demande à l'assemblée d'en fixer le prix.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
- fixe le prix du faux caveau à 600 € ;

4- DCM 27_2023 – Projet d'installation d'une entreprise : demande de dérogation à la Commission Départementale de préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers

Présents : 11 Votants : 13 Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Commentaires : Néant

Délibération :

Vu la délibération 06_2023 du 31 janvier 2023 approuvant l'installation de la SARL AUVERGNE VENTILATION.

Madame le Maire rappelle le courrier transmis à la Préfecture du Puy-de-Dôme en date du 14 février 2023 concernant la requête de la Commune pour la division foncière de la parcelle ZB 74. Elle fait part de la réponse de la Sous-préfecture qui nous conseille de demander à la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers une dérogation au principe de construction en partie actuellement urbanisée, en application des dispositions du 4°) de l'article L. 111-4 du Code de l'Urbanisme, afin d'obtenir un avis conforme.

Madame le Maire rappelle également que l'urbanisme de la Commune, en l'absence de Plan d'Occupation des Sols (POS), est régi par le Règlement National d'Urbanisme (RNU) et ce, jusqu'à l'approbation du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) qui est en cours de finalisation.

La parcelle ZB 74 est située en face d'une société déjà établie et à proximité de la Zone d'Activité sur laquelle sont implantées trois sociétés. Considérant l'implantation de ces sociétés dans le secteur, la parcelle ZB 74 sera incluse en zone économique dans le nouveau Plan d'Aménagement et de Développement Durable approuvé par la Communauté de Communes Plaine Limagne.

Sur une partie de cette parcelle, une station d'épuration est implantée et l'autre partie, sur laquelle la future entreprise souhaite s'installer, est en herbe, ce qui nécessite un entretien régulier et engendre des frais à la Commune.

L'acquisition de cette parcelle permettrait à la SARL AUVERGNE VENTILATION son expansion par la construction d'un nouveau bâtiment pour développer une activité complémentaire qui générerait, dans l'immédiat, la création de trois emplois supplémentaires.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autorise Madame le Maire a demandé une dérogation à la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers au principe de construction en partie actuellement urbanisée, en application des dispositions du 4°) de l'article L. 111-4 du Code de l'Urbanisme.

Séance du 28 Mars 2023

5- DCM 28_2023 – Association Départementale des Retraites Agricoles du Puy-de-Dôme Canton de Randan (ADRA63) – demande de subvention

Présents : 11 Votants : 13 Pour : 0 Contre : 13 Abstention : 0

Commentaires : Néant

Délibération :

Madame le Maire fait part à l'assemblée de la demande de subvention de l'Association Départementale des Retraites Agricoles du Puy-de-Dôme Canton de Randan (ADRA63), représenté par Monsieur SEGUIN Daniel, pour aider aux frais de fonctionnement et de déplacements des adhérents hors de la Commune.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- donne un avis défavorable à cette demande ;
- charge Madame le Maire d'informer Monsieur SEGUIN Daniel que les subventions communales ne sont allouées qu'aux associations qui organisent des animations dans la Commune.

6- DCM 29_2023 – Vote des subventions communales 2023

Présents : 11 Votants : 13 Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 1

Commentaires : Néant

Délibération :

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le montant des subventions pour l'année 2023 aux associations communales et autres organismes.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, fixe les subventions suivantes, à l'unanimité.

ASSOCIATIONS COMMUNALES :

Tennis de table	800.00 €
Loisirs et Culture	800.00 €
Danza Club	800.00 €
Judo Club	800.00 €
Club Artistique et Animation	800.00 €
Comité de Jumelage	550.00 €
Association Éveil Randannais	250.00 €
Les Amis du Domaine Royal	250.00 €
Le Livre et la Chanson	250.00 €
Club de l'Amitié	130.00 €
Société de Chasse	130.00 €
Amicale de Jussat	130.00 €
ACPG CATM	130.00 €
Moto Club Hord	130.00 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers	130.00 €
La Lhératoise	130.00 €
Les Tacots Randannais	130.00 €

Séance du 28 Mars 2023

Société de Pêche	130.00 €
Randan Loisirs Créatifs	130.00 €
Le Tilleul Royal	130.00 €
Sports Co RANDAN	130.00 €
Les Tamalous Bobos Las	130.00 €

Le Conseil Municipal décide à la majorité que ces subventions seront versées sous réserve que les associations reprennent leurs activités.

ASSOCIATIONS DIVERSES :

La Prévention Routière	170 €
Association Valentin Hauy	50 €
ADAPEI du Puy-De-Dôme	50 €
Association Protectrice des Animaux du Puy-de-Dôme	1 034 €
Ligue de l'Enseignement « Lire et Faire Lire »	80 €

7- DCM 30_2023 – Logement de La Poste : montants du loyer et de la provision sur charges

Présents : 11 Votants : 13 Pour : / Contre : / Abstention : /

Commentaires : Madame le Maire informe l'assemblée que le dispositif COCON est renouvelé. Ce dispositif vise à soutenir les collectivités en vue de l'isolation massive des combles perdus des bâtiments publics.

Délibération :

Vu la délibération n° 79_2019 du 26 novembre 2019 fixant le montant mensuel du loyer à 450 € et le montant de la provision sur charge à 150 €.

Au 1^{er} janvier 2023, le montant du loyer actualisé est de 465.72 €. Quant aux charges, le montant annuel s'élève à 5 076 €.

Il s'avère que le système de chauffage (fioul) de l'appartement, situé 13 Place de la Mairie, est très onéreux, ce qui impacte fortement les charges. Il est demandé à l'assemblée de fixer le montant du loyer ainsi que le montant de la provision sur charges.

Après discussion, il est suggéré de changer le mode de chauffage.

En conséquence, il est décidé de reporter ce point à une prochaine réunion du Conseil Municipal et de demander des devis pour l'installation d'un poêle à granulés.

8- Éclairage Public : modification des horaires

Madame le Maire fait part à l'assemblée qu'à compter du 1^{er} mai 2023, l'Éclairage Public sera éteint de vingt-deux heures à six heures du matin. Il sera maintenu seulement le 1^{er} week-end du mois de juin, le 1^{er} week-end du mois de septembre et du 22 décembre au 2 janvier.

Du 1^{er} mai au 31 août extinction total.

Le Conseil Municipal souhaite consulter le coût annuel de l'Éclairage Public pour la Commune.

Séance du 28 Mars 2023

9- Règlementation de la vitesse – 30 km/h sur la rue du Commerce

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la vitesse sera limitée à 30 km/h sur la rue du Commerce, entre la rue Adélaïde d'Orléans et la rue du Commerce.

Elle fait part de la proposition du Conseil Départemental, concernant la signalisation de la rue du Commerce. Il est proposé d'instaurer des priorités à droite sur la rue Adélaïde d'Orléans et la rue de Riom ou bien d'installer des panneaux « STOP » sur la rue du Commerce et l'avenue de la Libération, ce qui laisserait la priorité aux véhicules venant de la rue de Riom ou de la place de la Halle.

10- Comptes rendus des commissions de la Communauté de Communes Plaine Limagne et des commissions municipales

NÉANT

11- Syndicat du Bois de l'Aumône (SBA)

En réunion syndicale, le Syndicat du Bois de l'Aumône (SBA) a informé Monsieur David GAYET, Conseiller Municipal, de la mise en place d'un nouveau dispositif sur deux containers à verre de la Commune, pour test. Ce dispositif permettrait aux usagers de cagnotter une modique somme à chaque dépôt de bouteilles et de pouvoir déduire la cagnotte récoltée chez les commerçants de la Commune.

12- Journée de l'Agriculture

Madame Emmanuelle FARGEVIEILLE, membre de la commission animation et Monsieur Jean-Jacques MATHILLON, membre de la commission agriculture informe qu'une réunion pour l'organisation de la Journée de l'Agriculture aura lieu le jeudi 13 avril 2023 à 20h, en Mairie.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23h15.

Table des délibérations :

DCM 24_2023	<i>Aménagement de bourg – Territoire d'Énergie Puy-de-Dôme : nouveau devis estimatif</i>
DCM 25_2023	<i>Travaux appartements Gendarmerie – pose de VMC : demande de subvention au Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes</i>
DCM 26_2023	<i>Cimetière de Randan – vente faux caveau</i>
DCM 27_2023	<i>Projet d'installation d'une entreprise : demande de dérogation à la Commission Départementale de préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers</i>
DCM 28_2023	<i>Association Départementale des Retraites Agricoles du Puy-de-Dôme Canton de Randan (ADRA63) – demande de subvention</i>

Séance du 28 Mars 2023

DCM 29_2023	<i>Vote des subventions communales 2023</i>
DCM 30_2023	<i>Logement de La Poste : montants du loyer et de la provision sur charges</i>

Tableau des signatures :

NOM	SIGNATURE	NOM	SIGNATURE
COEURAT Sandrine		FARGEVIEILLE Emmanuelle	
VIALLARD Jean		COMBETTE Jeannine Gisèle	
MATHILLON Jean-Jacques		CALIMÉ WATIEZ Brigitte	
MASSERET Nicole (procuration à Mme MATHÉ)		GRELET Thierry	
PEREZ Nicole		MATHÉ Sylvie	
GAYET David		BERGER Françoise	
REMONDIN Sylvain (procuration à M. MATHILLON)			

